

## Le RGPD qu'est ce que c'est ?

Il s'agit de la nouvelle réglementation sur la gestion des données personnelles des patients et des agents pour toutes les administrations et entreprises françaises et/ou européenne. Pour faire « Simple » il s'agit de :

**La nouvelle loi Informatique et Liberté**

## Le Délégué à la Protection des Données (DPD)

J'accompagne le GHT pour sa mise en conformité au RGPD.  
Des questions ? Besoins d'aide ?  
Contactez moi



## Le responsable de traitement

Le responsable de traitement est la personne qui définit la finalité d'un traitement de données à caractère Personnel, ce n'est pas le service informatique !



Maintenant que le Délégué à la Protection des Données a été désigné il nous faut procéder au recensement des traitements en place dans nos établissements pour cela :

Nous invitons l'ensemble des responsables de traitement à une rencontre de présentation du RGPD et de ses enjeux pour nos établissements :

**17 octobre 2018 de 9h30 à 12h00**

**ou**

**29 octobre de 14h30 à 17h00**

*Vous n'êtes pas sûr d'être le responsable d'un traitement ...  
Contactez votre DPD il saura vous dire si vous êtes concernées !!!*

## Les patients ont des questions !

### *Que doit on faire ?*

Les premiers concernés par cette loi sont effectivement les patients de nos établissements. Invitez-les à se rendre sur le site internet ci-contre pour y trouver les réponses à leurs questions

## En savoir plus :

 <http://www.ghtloire.fr/rgpd>

## Contactez le DPD

 [rgpd-dpd@chu-st-etienne.fr](mailto:rgpd-dpd@chu-st-etienne.fr)